

ENTENTE INTERVENUE

ENTRE

D'UNE PART,

**LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION
POUR LES COMMISSIONS SCOLAIRES FRANCOPHONES
(CPNCF)**

ET

D'AUTRE PART,

**LA FÉDÉRATION AUTONOME DE L'ENSEIGNEMENT (FAE)
POUR LE COMPTE DES SYNDICATS D'ENSEIGNANTES ET D'ENSEIGNANTS
QU'ELLE REPRÉSENTE**

**DANS LE CADRE DE LA LOI SUR LE RÉGIME DE NÉGOCIATION
DES CONVENTIONS COLLECTIVES
DANS LES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC
(RLRQ, chapitre R-8.2)**

Réalisé par le Comité patronal de négociation
pour les commissions scolaires francophones
(CPNCF)
Juin 2016

TABLE DES MATIÈRES

		PAGE
CHAPITRE 1-0.00	DÉFINITIONS.....	1
CHAPITRE 2-0.00	CHAMP D'APPLICATION ET RECONNAISSANCE.....	7
2-1.00	Champ d'application	7
2-2.00	Reconnaissance des parties locales	8
2-3.00	Reconnaissance des parties nationales	8
CHAPITRE 3-0.00	PRÉROGATIVES SYNDICALES	9
3-1.00	Communication et affichage des avis syndicaux	9
3-2.00	Utilisation des locaux de la commission scolaire à des fins syndicales	9
3-3.00	Documentation à fournir au syndicat	9
3-4.00	Régime syndical	9
3-5.00	Déléguée ou délégué syndical	9
3-6.00	Libérations pour activités syndicales	9
3-7.00	Déduction des cotisations syndicales ou de leur équivalent	14
CHAPITRE 4-0.00	MODES, OBJETS ET MÉCANISMES DE PARTICIPATION DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS AUTRES QUE LES OBJETS (ET LEUR MODE) NÉGOCIÉS ET AGRÉÉS À L'ÉCHELLE NATIONALE	15
CHAPITRE 5-0.00	CONDITIONS D'EMPLOI ET AVANTAGES SOCIAUX	16
5-1.00	Engagement	16
5-2.00	Ancienneté.....	20
5-3.00	Mouvements de personnel et sécurité d'emploi	24
5-4.00	Mesures visant à réduire le nombre d'enseignantes ou d'enseignants mis en disponibilité ou à mettre en disponibilité	40
5-5.00	Promotion	43
5-6.00	Dossier personnel	43
5-7.00	Renvoi	44
5-8.00	Non-renouvellement.....	44
5-9.00	Démission et bris de contrat.....	44
5-10.00	Régimes d'assurance	44

5-11.00	Réglementation des absences.....	67
5-12.00	Responsabilité civile	67
5-13.00	Droits parentaux	67
5-14.00	Congés spéciaux	91
5-15.00	Nature, durée, modalités des congés sans traitement ainsi que les droits et obligations qui y sont rattachés à l'exclusion de ceux prévus pour les congés parentaux, pour une charge publique et pour activités syndicales.....	93
5-16.00	Congés pour affaires relatives à l'éducation.....	93
5-17.00	Congé à traitement différé.....	94
5-18.00	Congés pour charge publique	94
5-19.00	Contribution d'une enseignante ou d'un enseignant à une caisse d'épargne ou d'économie	95
5-20.00	Congés pour prêt de services	95
5-21.00	Régime de mise à la retraite de façon progressive	96
CHAPITRE 6-0.00	RÉMUNÉRATION DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS	100
6-1.00	Évaluation de la scolarité	100
6-2.00	Classement.....	106
6-3.00	Reclassement.....	108
6-4.00	Reconnaissance des années d'expérience	110
6-5.00	Traitement et échelle de traitement.....	113
6-6.00	Suppléments annuels	117
6-7.00	Enseignante ou enseignant à temps partiel - enseignante ou enseignant à la leçon - suppléante ou suppléant	117
6-8.00	Dispositions diverses relatives à la rémunération.....	122
6-9.00	Modalités de versement du traitement et d'autres sommes dues en vertu de la convention	123
CHAPITRE 7-0.00	PERFECTIONNEMENT	124
7-1.00	Disposition générale et montants alloués.....	124
7-2.00	Perfectionnement (sous réserve des montants alloués et du perfectionnement provincial)	124

CHAPITRE 8-0.00	TÂCHE DE L'ENSEIGNANTE OU L'ENSEIGNANT ET SON AMÉNAGEMENT	125
8-1.00	Principes généraux	125
8-2.00	Fonction générale	126
8-3.00	(Protocole) Implantation des nouveaux programmes	127
8-4.00	Année de travail	128
8-5.00	Semaine régulière de travail	128
8-6.00	Tâche éducative	132
8-7.00	Conditions particulières.....	134
8-8.00	Règles de formation des groupes d'élèves.....	137
8-9.00	Dispositions relatives aux élèves à risque et aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage	143
8-10.00	Chef de groupe (niveau primaire ou niveau secondaire)	153
8-11.00	Services éducatifs particuliers aux élèves vivant en milieu pluriethnique	155
8-12.00	Services éducatifs particuliers aux élèves vivant en milieu économiquement faible.....	155
CHAPITRE 9-0.00	RÈGLEMENT DES GRIEFS ET MODALITÉS D'AMENDEMENT À L'ENTENTE	156
9-1.00	Procédure de règlement des griefs	156
9-2.00	Procédures d'arbitrage.....	158
9-3.00	Médiation préarbitrale	166
9-4.00	Grief et arbitrage (portant uniquement sur les matières de négociation locale)	167
9-5.00	Amendement à l'entente	167
9-6.00	Arrangements locaux	168
CHAPITRE 10-0.00	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES POUR LA COMMISSION SCOLAIRE DU LITTORAL	169
CHAPITRE 11-0.00	ÉDUCATION DES ADULTES	170
11-1.00	Définitions et dispositions préliminaires.....	170
11-2.00	Enseignantes ou enseignants à taux horaire et dispositions relatives à l'engagement d'enseignantes ou d'enseignants à taux horaire et à temps partiel	170
11-3.00	Enseignantes ou enseignants à temps plein et à temps partiel	173
11-4.00	Champ d'application et reconnaissance	173

11-5.00	Prérogatives syndicales	173
11-6.00	Modes, objets et mécanismes de participation des enseignantes et enseignants autres que les objets (et leur mode) négociés et agréés à l'échelle nationale	174
11-7.00	Conditions d'emploi et avantages sociaux.....	174
11-8.00	Rémunération des enseignantes et enseignants.....	181
11-9.00	Perfectionnement.....	184
11-10.00	Tâche de l'enseignante ou l'enseignant et son aménagement	185
11-11.00	Règlement des griefs et modalités d'amendement à l'entente.....	192
11-12.00	Dispositions générales.....	192
11-13.00	Annexes.....	193
CHAPITRE 12-0.00	PRIMES POUR DISPARITÉS RÉGIONALES	194
CHAPITRE 13-0.00	FORMATION PROFESSIONNELLE	195
13-1.00	Définitions et dispositions préliminaires.....	195
13-2.00	Enseignantes ou enseignants à taux horaire et dispositions relatives à l'engagement d'enseignantes ou d'enseignants à taux horaire et à temps partiel	196
13-3.00	Enseignantes ou enseignants à temps plein et à temps partiel	198
13-4.00	Champ d'application et reconnaissance	199
13-5.00	Prérogatives syndicales	199
13-6.00	Modes, objets et mécanismes de participation des enseignantes et enseignants autres que les objets (et leur mode) négociés et agréés à l'échelle nationale	200
13-7.00	Conditions d'emploi et avantages sociaux.....	200
13-8.00	Rémunération des enseignantes et enseignants.....	213
13-9.00	Perfectionnement.....	216
13-10.00	Tâche de l'enseignante ou l'enseignant et son aménagement	217
13-11.00	Règles de formation des groupes d'élèves.....	226
13-12.00	Dispositions relatives aux élèves ayant des besoins particuliers	227
13-13.00	Règlement des griefs et modalités d'amendement à l'entente.....	228
13-14.00	Dispositions générales.....	228
13-15.00	Annexes.....	228

CHAPITRE 14-0.00	DISPOSITIONS GÉNÉRALES	229
14-1.00	Nullité d'une stipulation	229
14-2.00	Interprétation des textes	229
14-3.00	Représailles et discrimination	230
14-4.00	Interdiction	230
14-5.00	(Protocole) Impression.....	231
14-6.00	Règles budgétaires	231
14-7.00	Accès à l'égalité	231
14-8.00	Changements technologiques.....	232
14-9.00	Harcèlement sexuel en milieu de travail.....	233
14-10.00	Hygiène, santé et sécurité du travail	234
14-11.00	Programme d'aide au personnel	234
14-12.00	Entrée en vigueur de l'entente	234
14-13.00	Entente 1989-1995, Entente 2000-2003 et Entente 2005-2010	236
14-14.00	Rappel de traitement.....	236
14-15.00	Rappel de traitement à la suite de l'exercice du maintien de l'équité salariale.....	239

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
ANNEXE I	LISTE ET DESCRIPTION DES CHAMPS D'ENSEIGNEMENT241
ANNEXE II	ENTRÉE PROGRESSIVE AU PRÉSCOLAIRE.....246
ANNEXE III-A)	CONTRAT D'ENGAGEMENT DE L'ENSEIGNANTE OU L'ENSEIGNANT À LA LEÇON247
ANNEXE III-B)	CONTRAT D'ENGAGEMENT DE L'ENSEIGNANTE OU L'ENSEIGNANT À TEMPS PARTIEL249
ANNEXE III-C)	CONTRAT D'ENGAGEMENT DE L'ENSEIGNANTE OU L'ENSEIGNANT À TEMPS PLEIN251
ANNEXE IV	ENSEIGNANTE OU ENSEIGNANT-RESSOURCE.....253
ANNEXE V	LETTRE D'ENTENTE RELATIVE À L'ABOLITION DE CERTAINES PRIMES255
ANNEXE VI	FRAIS DE DÉMÉNAGEMENT256
ANNEXE VII	RELOCALISATIONS SUCCESSIVES259
ANNEXE VIII	PRÊT DE SERVICES D'UNE ENSEIGNANTE OU D'UN ENSEIGNANT À UN ORGANISME COMMUNAUTAIRE.....260
ANNEXE IX	ALLOCATION DE REMPLACEMENT261
ANNEXE X	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA STRATÉGIE D'INTERVENTION « AGIR AUTREMENT » ET LA MESURE « ÉCOLE MONTRÉLAISE ET LUTTE À LA PAUVRETÉ ».....262
ANNEXE XI	PARAMÈTRES VISANT L'ENCADREMENT DE L'INTÉGRATION DES ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE DANS LES GROUPES ORDINAIRES263
ANNEXE XII	ADAPTATIONS AU NIVEAU DE L'ÉCOLE267
ANNEXE XIII	CONGÉ À TRAITEMENT DIFFÉRÉ.....270
ANNEXE XIV	RÈGLES D'ÉVALUATION PRÉVUES AU MANUEL D'ÉVALUATION DE LA SCOLARITÉ.....278

ANNEXE XV	SOMMES ALLOUÉES EN SOUTIEN AUX ÉLÈVES À RISQUE ET À L'INTÉGRATION DES ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE	279
ANNEXE XVI	MESURES PARTICULIÈRES CONCERNANT LES GROUPES À PLUS D'UNE ANNÉE D'ÉTUDES	281
ANNEXE XVII	CALCUL DES ANNÉES D'EXPÉRIENCE.....	282
ANNEXE XVIII	COMPENSATION POUR DÉPASSEMENT DES MAXIMA D'ÉLÈVES PAR GROUPE	283
ANNEXE XIX	ÉLÈVES À RISQUE ET ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE	284
ANNEXE XX	ÉTABLISSEMENT DU MAXIMUM D'ÉLÈVES D'UN GROUPE QUI FAIT L'OBJET D'INTÉGRATION DES ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE	295
ANNEXE XXI	ÉTABLISSEMENT DU MAXIMUM ET DE LA MOYENNE D'ÉLÈVES DANS UN GROUPE D'ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE COMPTANT DES ÉLÈVES DE DIFFÉRENTS TYPES	296
ANNEXE XXII	CLASSE SPÉCIALISÉE ET CLASSE DE CHEMINEMENT PARTICULIER DE FORMATION	297
ANNEXE XXIII	DURÉE DE PRÉSENCE DES ÉLÈVES AU NIVEAU PRIMAIRE.....	298
ANNEXE XXIV	CONCERNANT LES PETITES ÉCOLES	299
ANNEXE XXV	ENTENTE PORTANT SUR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE.....	300
ANNEXE XXVI	SERVICES ÉDUCATIFS PARTICULIERS AUX ÉLÈVES VIVANT EN MILIEU PLURIETHNIQUE	303
ANNEXE XXVII	EXTRAIT DU RÈGLEMENT DÉFINISSANT CE QUI CONSTITUE UNE FONCTION PÉDAGOGIQUE OU ÉDUCATIVE AUX FINS DE LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE (C. I-14, R.9) TEL QU'IL ÉTAIT EN VIGUEUR AU 30 JUIN 1989	304
ANNEXE XXVIII	LETTRÉ D'ENTENTE RELATIVE À LA CRÉATION D'UN COMITÉ DE TRAVAIL PORTANT SUR L'AJUSTEMENT DE L'INDEMNITÉ COMPLÉMENTAIRE VERSÉE LORS DU CONGÉ DE MATERNITÉ.....	305

ANNEXE XXIX	SOMMES DÉDIÉES À L'ORGANISATION DES GROUPES D'ÉLÈVES AU SECTEUR DE L'ÉDUCATION DES ADULTES.....	306
ANNEXE XXX	COMITÉ NATIONAL DE CONCERTATION	307
ANNEXE XXXI	CONDITIONS ET MODALITÉS RELATIVES À LA MISE À LA RETRAITE DE FAÇON PROGRESSIVE	308
ANNEXE XXXII	LETTRE D'ENTENTE PORTANT SUR LE RÔLE DU GREFFE DES TRIBUNAUX D'ARBITRAGE DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION	310
ANNEXE XXXIII	AJOUT DE RESSOURCES POUR LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION RAPIDE	311
ANNEXE XXXIV	DROITS PARENTAUX - MODIFICATIONS.....	312
ANNEXE XXXV	LETTRE D'ENTENTE RELATIVE AUX RESPONSABILITÉS FAMILIALES.....	313
ANNEXE XXXVI	MISE EN ŒUVRE DE LA NOUVELLE STRUCTURE SALARIALE DANS LE CADRE DES RELATIVITÉS SALARIALES	314
ANNEXE XXXVII	LISTE ET DESCRIPTION DES SPÉCIALITÉS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	321
ANNEXE XXXVIII	MAINTIEN D'UN NOMBRE DE POSTES RÉGULIERS À L'ÉDUCATION DES ADULTES ET À LA FORMATION PROFESSIONNELLE	327
ANNEXE XXXIX	OCTROI DE 250 NOUVEAUX CONTRATS D'ENSEIGNANTE OU D'ENSEIGNANT À TEMPS PLEIN À L'ÉDUCATION DES ADULTES ET À LA FORMATION PROFESSIONNELLE.....	329
ANNEXE XL	RÈGLES D'ÉCRITURE RELATIVES À L'UTILISATION DU FÉMININ ET DU MASCULIN	330
ANNEXE XLI	COMITÉ NATIONAL RELATIF À LA TÂCHE ENSEIGNANTE.....	332
ANNEXE XLII	RESSOURCES AUX ÉLÈVES À RISQUE ET AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE	333
ANNEXE XLIII	ENCADREMENT DES STAGIAIRES	335

ANNEXE XLIV	CONDITIONS DE TRAVAIL APPLICABLES AUX ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS À TEMPS PARTIEL DANS LES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES	336
ANNEXE XLV	ENSEIGNANTE OU ENSEIGNANT COUVERT PAR LE CHAPITRE 11-0.00 (ÉDUCATION DES ADULTES) OU PAR LE CHAPITRE 13-0.00 (FORMATION PROFESSIONNELLE), ADMISSIBLE À UN CONTRAT À TEMPS PARTIEL ET NON-TITULAIRE D'UNE AUTORISATION D'ENSEIGNER.....	343
ANNEXE XLVI	LISTE DES ÉCOLES SITUÉES EN MILIEUX DÉFAVORISÉS	344
ANNEXE XLVII	LETTRE D'ENTENTE RELATIVE À UN RÈGLEMENT DES LITIGES LIÉS À TOUTE DISPOSITION PERMETTANT UNE BONIFICATION DU PARAMÈTRE GÉNÉRAL POUR L'ANNÉE 2013 CALCULÉ EN FONCTION DE LA CROISSANCE DU PIB NOMINAL POUR LES ANNÉES 2010, 2011 ET 2012	356
ANNEXE XLVIII	MOBILITÉ VOLONTAIRE POUR CERTAINES ENSEIGNANTES ET CERTAINS ENSEIGNANTS	357
ANNEXE XLIX	ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS EN DÉBUT DE CARRIÈRE ...	358
ANNEXE L	LETTRE D'INTENTION RELATIVE AU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DU GOUVERNEMENT ET DES ORGANISMES PUBLICS (RREGOP) ET LETTRE D'ENTENTE RELATIVE À LA CRÉATION D'UN COMITÉ DE TRAVAIL SUR LE RREGOP	359
ANNEXE LI	QUALITÉ LINGUISTIQUE DU TEXTE DE L'ENTENTE.....	362
ANNEXE LII	SOMMES ALLOUÉES EN SOUTIEN AUX ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS POUR LE SUIVI DES PLANS D'INTERVENTION...	363
ANNEXE LIII	HARMONISATION DE L'ARTICLE 5-15.00 AVEC LES ARTICLES 79.8 À 79.12 DE LA LOI SUR LES NORMES DU TRAVAIL (RLRQ, CHAPITRE N-1.1).....	364